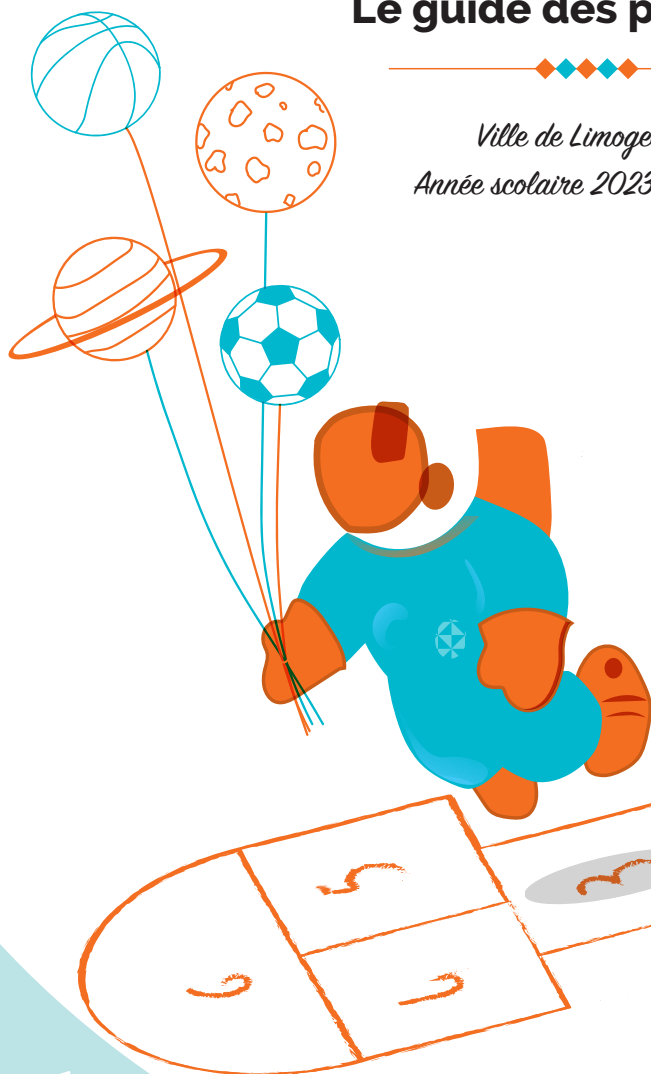


# Autour de l'école

## Le guide des parents

*Ville de Limoges*  
*Année scolaire 2023-2024*



# Le mot du maire



Ce guide est destiné à apporter les réponses aux questions que vous vous posez concernant la scolarité de votre enfant. Vous y trouverez des renseignements pratiques.

La Ville vous accompagne tout au long de l'année dans vos différentes démarches en ligne pour inscrire votre enfant en crèche, à l'école, au restaurant scolaire, en accueil de loisirs à partir du portail jeunesse : [limoges.fr](http://limoges.fr) – rubrique « mes démarches en ligne – famille et jeunesse ».

L'objectif de la municipalité est de faciliter et simplifier les démarches administratives des limougeauds et d'assurer la continuité et la cohérence entre les différents temps de l'enfant et les lieux qu'il fréquente.

À travers les actions proposées aux élèves par les services municipaux, vous découvrirez l'implication de la mairie pour favoriser, à vos côtés, avec les équipes pédagogiques et les acteurs associatifs, la réussite et le bien-être de votre enfant (gratuité des études, accompagnement à la scolarité, dédoublement des classes de GS, CP et CE1, développement du numérique, entretien des écoles, accueils le mercredi à la journée ou la demi-journée, activités culturelles et sportives).

Pour cette année scolaire l'Unité de production centrale (UPC) Beaublanc ferme en raison de la réalisation de travaux destinés à augmenter sa capacité de production (de 1 200 repas/jour actuellement à 4 500/jour après les travaux).

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les travaux de restructuration de l'école élémentaire Jean-Montalat débutent dès septembre.

Enfin la maternelle René-Blanchot investit en septembre un nouveau bâtiment et bénéficiera également d'un nouveau restaurant satellite.

Parents, enseignants et élus partageons les mêmes valeurs républicaines et laïques qui garantissent à chacun les mêmes droits. L'égalité de tous pour l'accès au savoir en fait partie. Il est de notre devoir à tous d'agir en ce sens.

Émile Roger Lombertie  
Maire de Limoges

# Sommaire



|    |       |                                                              |
|----|-------|--------------------------------------------------------------|
| 06 | —◆◆◆— | Le projet éducatif de la Ville de Limoges                    |
| 07 | —◆◆◆— | La semaine à l'école                                         |
| 07 | ●     | L'agenda de la semaine                                       |
| 08 | ●     | Les inscriptions et les réservations sur le portail jeunesse |
| 10 | ●     | La restauration                                              |
| 12 | ●     | Les activités périscolaires                                  |
| 13 | ●     | L'accompagnement éducatif                                    |
| 14 | —◆◆◆— | L'espace numérique de travail                                |
| 16 | —◆◆◆— | Le mercredi accueils de loisirs                              |
| 17 | —◆◆◆— | Le mercredi accompagnement éducatif                          |
| 18 | —◆◆◆— | Les tarifs                                                   |
| 20 | —◆◆◆— | Les vacances scolaires, accueils de loisirs                  |
| 22 | —◆◆◆— | Le plan des écoles                                           |
| 23 | —◆◆◆— | Restaurants scolaires                                        |
| 24 | —◆◆◆— | Écoles maternelles                                           |
| 26 | —◆◆◆— | Écoles élémentaires                                          |
| 28 | —◆◆◆— | Les accueils de loisirs des centres sociaux municipaux       |
| 29 | —◆◆◆— | La fenêtre s'ouvre sur...                                    |
| 30 | ●     | La culture                                                   |
| 32 | ●     | Les sports                                                   |
| 34 | ●     | La citoyenneté                                               |
| 35 | —◆◆◆— | Les contacts utiles                                          |
| 36 | —◆◆◆— | Référents périscolaires                                      |
| 38 | —◆◆◆— | Le memento pratique de paiement                              |
| 44 | —◆◆◆— | Le calendrier scolaire                                       |

# Le projet éducatif

## de la Ville de Limoges

Le Projet éducatif territorial (PEdT) de Limoges assure la cohérence éducative des différents temps de l'enfant et du jeune, de 0 à 18 ans. Il organise la continuité éducative dans les écoles publiques de la commune, avec une offre de services périscolaires (3-11 ans), chaque jour de classe, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15. Il propose une offre d'accueil pour les jeunes enfants (0-3 ans) et une offre éducative extrascolaire (3-17 ans).

Le PEdT formalise la politique éducative de la Ville de Limoges et de ses partenaires (Direction des services départementaux de

l'Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, associations gestionnaires d'accueils de loisirs) et coordonne de nombreux dispositifs éducatifs à l'attention des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

Le PEdT de Limoges sera renouvelé à la fin de l'année scolaire 2023-2024, pour trois nouvelles années scolaires de 2024 à 2027. Les usagers (enfants, jeunes, parents), les professionnels (enseignants, animateurs) et les acteurs associatifs seront invités à participer à une consultation et à des travaux de concertation afin d'élaborer le nouveau projet.



# La semaine à l'école

## L'agenda de la semaine

| Horaires          | lundi                                                                     | mardi                    | mercredi                                                                       | jeudi                                                                     | vendredi            |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| 7h30              | Accueil du matin                                                          |                          | Accueil de loisirs<br>garderie du matin                                        | Accueil du matin                                                          |                     |
| de 8h30 à 8h45*   | Classe                                                                    |                          | Accueil de loisirs                                                             | Classe                                                                    |                     |
| de 11h30 à 11h55* | Pause<br>méridienne                                                       | Restauration<br>scolaire | Pause<br>méridienne                                                            | Restauration<br>scolaire                                                  | Pause<br>méridienne |
| de 13h30 à 14h10* | Classe                                                                    |                          | Horaires de mi-journée :<br>Départs de 12h à 12h30<br>Arrivées de 13h30 à 14 h | Classe                                                                    |                     |
| de 16h30 à 16h45* | Récréation                                                                |                          | Accueil de loisirs                                                             | Récréation                                                                |                     |
| 18h15             | Activités récréatives<br>ou<br>études surveillées pour les élémentaires** |                          | Accueil de loisirs                                                             | Activités récréatives<br>ou<br>études surveillées pour les élémentaires** |                     |

\* horaires différents selon l'école, voir pages 24 à 27

\*\* pour les élémentaires trois options pour les familles :

- l'étude gratuite de 45 minutes, débutant à la fin de la récréation ;
- l'étude gratuite de 45 minutes, suivie d'une garderie payante pouvant aller jusqu'à 18h15 ;
- la garderie payante dès la fin de la récréation.

# La semaine à l'école

## Les inscriptions et les réservations

Pour une première entrée à l'école ou un changement de lieu scolaire (sous condition), il convient de compléter le dossier d'inscription en ligne : [limoges.fr](http://limoges.fr) – rubrique « mes démarches ». Un dossier papier peut également être retiré à la Direction de la jeunesse (5, rue J.-P.-Timbaud) ou dans les antennes-mairie. En cas de nouvelle demande, la fiche sanitaire (à télécharger sur le site de la Ville : mes démarches/portail jeunesse) doit être impérativement mise à jour et accompagnée des pièces obligatoires. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ont accès, sur réservation, aux garderies gérées par la Ville, à l'étude et à la restauration scolaire. Les réservations s'effectuent à partir du portail jeunesse.

### VACCINATIONS OBLIGATOIRES

(À fournir auprès des directeurs d'écoles). Pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole (ROR), haemophilus influenza de type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque. Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire. Ce vaccin, ainsi que ceux contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la coqueluche, peuvent être réalisés gratuitement au Centre de vaccinations municipal, 2 rue Félix-Éboué (tél. : 05 55 44 49 00 les mercredis de 9 h à 11 h sans rendez-vous).

### LE PORTAIL JEUNESSE

Il permet d'inscrire un enfant à l'école, réserver ou annuler des repas, des journées en accueils de loisirs, de consulter et de payer les factures. Chaque parent peut être titulaire d'un compte citoyen.



### L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES FAMILLES

Pour les familles rencontrant des difficultés dans l'utilisation du portail internet, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnels pour les accompagner :

### La direction de la jeunesse

- sur rendez-vous du lundi au vendredi  
5 rue Jean-Pierre-Timbaud
- par téléphone 05 55 45 86 56 du mardi au vendredi



Les familles peuvent également s'adresser au référent périscolaire si elles rencontrent des difficultés dans leurs réservations (cantine, garderies et études)

Le service inscription scolaire :

05 55 45 61 31 / 05 55 45 86 93  
05 55 45 64 51 / 05 55 43 86 94

# La semaine à l'école

## Les inscriptions et les réservations

### Les espaces informatiques des Bfm

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires (il est préférable de prendre contact au préalable)

**Bfm centre-ville** : 10h-18h du lundi au samedi - 2 place Aimé-Césaire - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 45 96 53

**Bfm La Bastide** : 14h-18h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis et 10h-13h les samedis - 24 rue Camille-Pissarro - 87100 Limoges - Tél. : 05 55 38 20 76

**Bfm Beaubreuil** : 13h-18h les mardis, jeudis et vendredis - 10h-18h les mercredis et samedis - Place de Beaubreuil - 87100 Limoges - Tél. : 05 55 35 00 69

**Bfm Aurence** : 13h-18h les mardis, jeudis et vendredis - 10h-18h les mercredis et samedis - 29 rue Marcel-Vardelle - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 05 02 85

### Les antennes-mairie et mairies annexes

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires

**Limoges sud-Romanet** : 48 rue Bernart-de-Ventadour - du lundi au vendredi 13h30-17h  
Le lundi 13h30-17h, du mardi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h :

**Limoges Grand Centre** : 19 place de la République

**Limoges est-Le Vigenal-La Bastide** : rue Édouard-Detaille

**Limoges nord-Beaubreuil** : nouvelle adresse  
Espace Marcel-Proust  
6 allée Marcel-Proust

**Val de l'Aurence-Roussillon** : 1 rue Marcel-Madoumier

**Beaune-les-Mines** : 154 avenue Georges-Guingouin

**Landouge** : 3 rue du Mas-Bilier

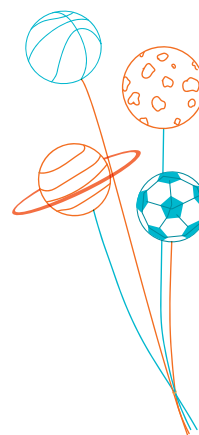
### Les centres sociaux

**Le centre social de La Bastide** :

34 rue Degas  
accompagnement sur les démarches en ligne  
Tél. 05 55 38 36 02

**Le centre social de Beaubreuil** :

21 allée Marcel-Proust  
séances collectives permettant l'appropriation des outils numériques sur inscription  
Tél. 05 55 45 64 54



# La semaine à l'école

## La restauration

### ORGANISATION - ENCADREMENT

Le temps de restauration comprend l'encadrement des enfants sur la durée de l'interclasse : la prise du repas, les temps de jeux et de récréation, ainsi que le transport le cas échéant.

Les repas sont organisés en deux services d'une durée approximative de quarante minutes. Les enfants de maternelles et les plus jeunes d'élémentaires déjeunent au premier service. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un référent et d'animateurs. Les enfants de maternelles bénéficient de l'accompagnement, d'un ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) durant le temps du repas.

### HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les diététiciennes et les chefs de cuisine veillent à l'équilibre alimentaire et à la qualité des menus qui sont élaborés en :

- respectant les recommandations du Plan National Nutrition Santé
- privilégiant les produits frais de saison et un approvisionnement bio et local, ainsi : 74% des approvisionnements sont des produits frais, 30% des approvisionnements sont de qualité et durable dont 15% de Bio (loi Egalim), 100% de la viande est d'origine française, le bœuf est de race Limousine certifiée.

Depuis 2 ans, des légumes produits en régie municipale sont fournis aux restaurants scolaires (5 tonnes en 2022, objectif 2023 : 15 tonnes).

La Ville de Limoges fait le choix d'appliquer des modes de préparations traditionnels. Les repas sont cuisinés chaque matin et servis directement aux enfants le jour-même dans

15 restaurants, sur les 22 en fonctionnement. Les autres sites (Beaublanc, La Bastide, Montmailler, Madoumier, Raoul-Dautry, Aristide-Beslais, et René-Blanchot) bénéficient des repas préparés à l'avance par l'unité de production de Beaublanc et livrés en liaison froide. Les plats sont remis en température sur place le jour de leur consommation ; quelques préparations en direct (grillades, frites, feuilletés...) peuvent être réalisées.

À partir de septembre, pour une durée d'un an, l'unité de production de Beaublanc ferme pour travaux, la préparation des repas étant alors répartie entre les restaurants Roussillon, Jean-Le-Bail et Jean-Montalat, avec livraison en liaison froide ou chaude. Les sites de La Bastide et Montmailler redeviennent, pendant la durée des travaux, des restaurants traditionnels. Un nouveau restaurant ouvre ses portes en septembre dans les locaux de l'école élémentaire René-Blanchot et accueille les enfants de maternelle. Les repas seront livrés par le restaurant du Roussillon dans un premier temps, puis par l'unité de production de Beaublanc à sa réouverture.

Limoges, Ville santé citoyenne et Ville active du Programme National Nutrition Santé a réduit, dans les repas, la quantité de sel et amélioré l'utilisation des matières grasses.

Afin de limiter la surconsommation de viande, les restaurants scolaires proposent une fois par semaine des menus sans viande et sans poisson incluant des alternatives à base de protéines végétales.

Dans le cadre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la Ville s'est engagée à ne plus servir les repas dans des contenants en copolymère. Elle privilégie par ailleurs dans les accueils de loisirs des gourdes en aluminium.

# La semaine à l'école

## La restauration

### « LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE »

Cette opération a pour objectif d'augmenter la distribution, pendant le déjeuner, de fruits, légumes et produits laitiers sous signe de qualité (Bio, IGP, AOP...).

### « PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE »

Ce dispositif, destiné à lutter contre la pauvreté et les inégalités alimentaires vise à offrir un petit déjeuner équilibré une fois par semaine aux élèves de maternelles et d'élémentaires dans des écoles issues des quartiers prioritaires. Il est principalement financé par le ministère de l'Éducation nationale et déployé par la Ville.

### RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire est engagée : elle comporte un certain nombre d'actions parmi lesquelles l'adaptation des menus au goût des enfants et à leur appétit, l'amélioration de la qualité des produits proposés (produits frais, préparations « maison ») et l'installation de tables de tri mobiles dans 2 restaurants scolaires. Des dons sont également réalisés auprès des associations. Ainsi en janvier 2023, le gaspillage alimentaire par convive s'élève à 97g (112g en 2020).

### MENUS

Les menus sont affichés dans les écoles et mis en ligne sur le portail Jeunesse et le site internet de la Ville tous les 15 jours.

### ALLERGIES ET AUTRES TROUBLES ALIMENTAIRES

Les allergies et autres troubles alimentaires sont pris en charge dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Le directeur d'école organise au sein de l'école, une réunion de finalisation du PAI, à laquelle participent les parents, le médecin scolaire et un représentant du service de restauration. Le mode de restauration est ainsi déterminé : régime d'éviction assuré par le personnel du restaurant ou panier-repas confectionné par les parents et déposé chaque jour au restaurant fréquenté par l'enfant.

### RÉSERVATION DES REPAS

Le service de restauration est proposé à tous les enfants scolarisés. L'accès à ce service est conditionné à la présence de l'enfant à l'école le matin. La fréquentation de la restauration scolaire est soumise à une réservation préalable sur l'espace personnel du Portail Jeunesse ou auprès de la Direction jeunesse.

Les repas doivent être réservés. Les réservations peuvent être formulées à tout moment et au plus tard le matin-même jusqu'à 9 heures, depuis le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges : [limoges.fr](http://limoges.fr) « mes démarches » ou directement auprès du référent périscolaire en complétant un calendrier de réservation pour l'année scolaire.



# La semaine à l'école

## Les activités périscolaires

### ACCUEIL DU MATIN, INTERCLASSE ET GARDERIE AVEC ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

À la demande des parents, un accueil des enfants le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 8h30 est organisé pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

Les enfants inscrits à la restauration scolaire sont pris en charge dès la fin de la classe. L'interclasse comprend un temps de récréation et un temps de repas. Les enfants peuvent être transportés en bus lorsque le groupe scolaire est dépourvu de restauration sur place.

Une garderie est organisée après le quart d'heure de récréation jusqu'à 18h15, au cours de laquelle des activités récréatives sont proposées aux enfants. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à tout moment. Ce service est payant (cf. tarifs - page 18) et doit faire l'objet d'une réservation.

### ÉTUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée gratuite d'une durée de 45 minutes, est organisée après le quart d'heure de récréation pour les enfants des écoles élémentaires.

L'étude est encadrée par des enseignants volontaires employés par la Ville ou par des animateurs. Ce service permet aux enfants de relire et d'apprendre leurs leçons. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'étude, les enfants inscrits ne peuvent pas être récupérés avant la fin de celle-ci.

Ce service est gratuit et doit faire l'objet d'une réservation. À défaut, l'enfant est « pointé » en garderie payante.

Au-delà du temps d'étude gratuit, les enfants peuvent être accueillis en garderie payante jusqu'à 18h15.

### LES ÉTUDES DIRIGÉES

Afin de renforcer l'accompagnement des enfants scolarisés en classe de cours préparatoire (CP), des études dirigées sont mises en place sur les 4 écoles situées hors réseau d'éducation prioritaire, ne bénéficiant pas de classes dédoublées : Léon-Blum, Bellevue, Victor-Hugo et Bénédictins.

L'animation de cette action est réalisée par un binôme constitué d'un enseignant et d'un élève de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Enseignement (INSPE) tous les soirs de 16h45 à 17h45 avec un groupe de 12 élèves maximum.

Elles permettent à l'enfant en classe de CP de revoir les apprentissages fondamentaux abordés par les enseignants en priorisant les activités de lecture et d'écriture, dans un cadre propice et favorable à un accompagnement plus personnalisé.

# La semaine à l'école

## L'accompagnement éducatif

### LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et de soutien à la parentalité. Ces actions sont pilotées par la Caisse d'allocations familiales et cofinancées par la Ville de Limoges. L'objectif est de proposer des activités favorisant la réussite scolaire des enfants. Les structures associatives ou municipales en assurent la mise en œuvre soit dans leurs locaux, soit dans l'enceinte de l'école.

### LES SORTIES SCOLAIRES

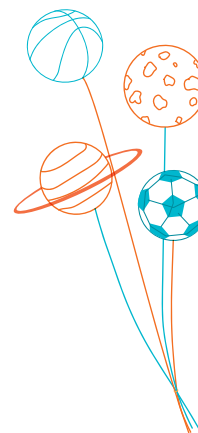
La Ville de Limoges accompagne les projets des enseignants qui souhaitent organiser les classes de découverte. Elle met à leur disposition le centre de vacances municipal du Lioran ou participe au financement des projets vers d'autres destinations.

### LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

est un dispositif qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui résident dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Le Programme de Réussite Éducative est porté financièrement par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et mis en place par la Direction de la jeunesse. Il est financé par la Ville de Limoges, l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire par une prise en charge personnalisée, et ce, dès la maternelle. Il se déroule en dehors du temps scolaire et les activités proposées sont adaptées aux besoins de chaque enfant.

Il se décline sous trois formes :

- un accompagnement individuel à raison de 2 heures par semaine ;
- des ateliers en groupe restreint, pour les enfants qui présentent une problématique commune repérée par l'équipe enseignante organisés dans l'enceinte de l'école ou du collège pour une durée d'une heure ;
- des actions spécifiques et collectives qui s'adaptent et évoluent en fonction des besoins. À titre d'exemples, des réunions à thème à destination des parents sont organisées dans certaines écoles, ainsi que des ateliers parents/enfants.





# L'espace numérique de travail (ENT)

Tous les élèves des écoles de Limoges bénéficient d'un environnement de travail favorisant les apprentissages du numérique. Un outil pédagogique et de communication *Beneylu School* est déployé dans les écoles de Limoges afin de permettre aux parents, élèves et enseignants d'échanger des informations dans un cadre sécurisé.

Les élèves et les parents peuvent se connecter au portail éducatif <https://ecoles.limoges.fr/ent/>

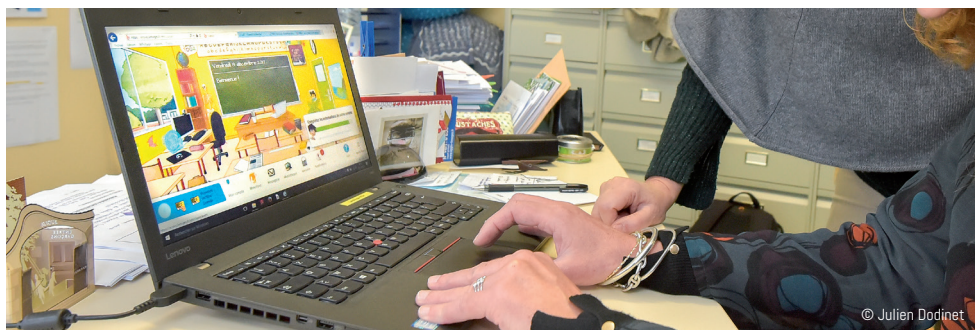
Les identifiants de connexion peuvent être communiqués par le directeur de l'école. Celui-ci propose :

- un cahier de texte numérique ;
- une messagerie sécurisée ;
- un blog pour suivre la vie de la classe, de l'école et rédiger des articles ;
- un calendrier pour noter et actualiser son emploi du temps ;
- une médiathèque pour placer et conserver des documents.

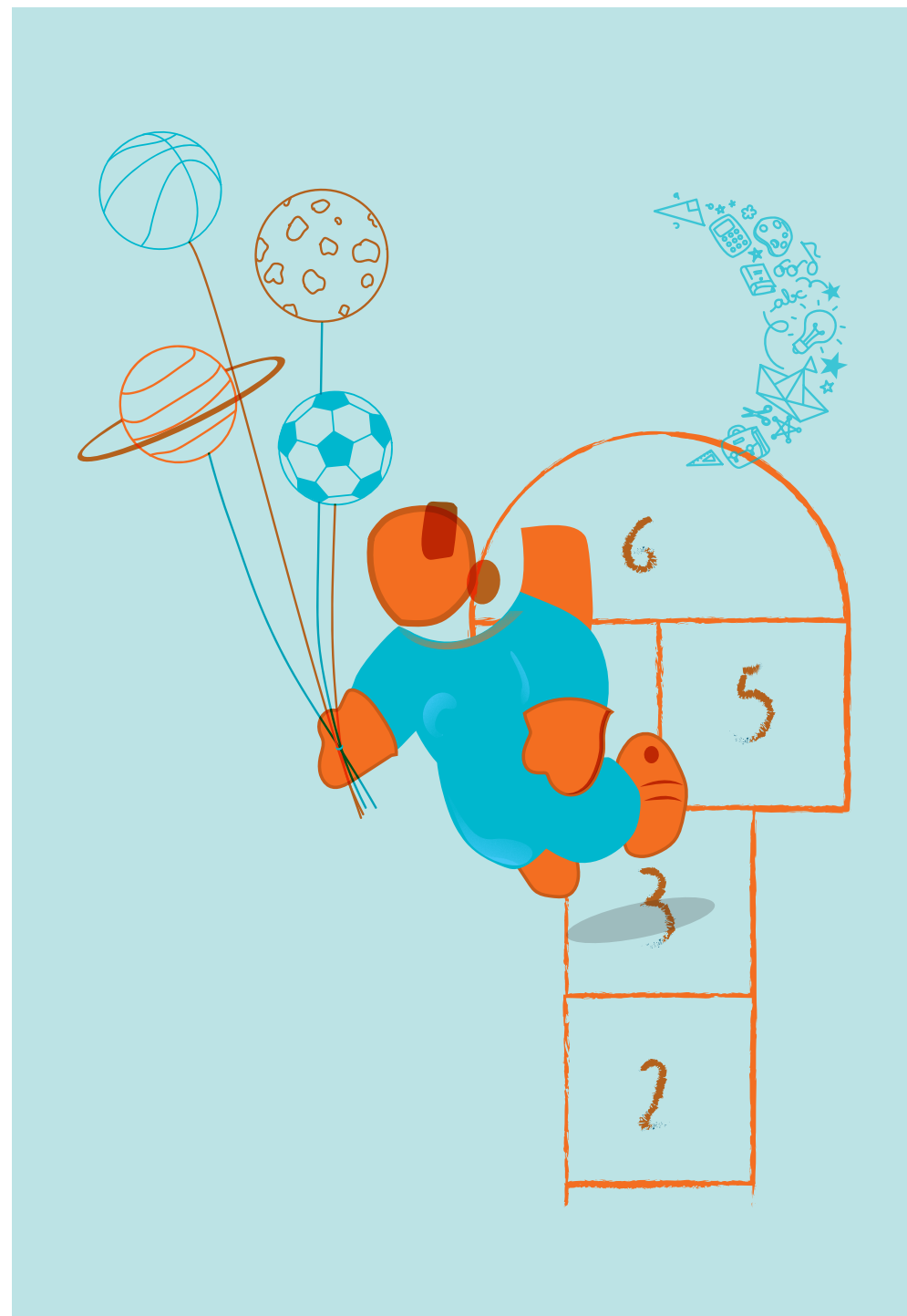
*Beneylu School* s'est amélioré en 2023 :

- plus d'accessibilité avec l'installation de l'application directement sur le navigateur internet du téléphone ;
  - le coin des parents pour suivre la vie de l'école ;
  - des tutoriels sur le nouveau centre d'aide ;
  - la modernisation des fiches de connexion.
- Le programme des nouveautés à venir :
- de nouveaux écrans d'administration dans la classe et l'école ;
  - la gestion des absences dans le coin des parents ;
  - un nouveau format pour le journal.

Ce portail éducatif complète les équipements que la Ville met à disposition de toutes ses écoles : environ 1 500 ordinateurs portables avec leurs périphériques et 360 tableaux numériques interactifs (TNI) dans les classes, soit un par classe élémentaire.



© Julien Dodinet





# Le mercredi

## Accueils de loisirs

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-12 ANS

Les enfants sont accueillis après inscription et réservation, dans l'un des 6 accueils de loisirs :

- à la journée de 8h30 à 18h15
- à la demi-journée sans repas de 8h30 à 12h30 ou 13h15 à 18h15
- à la matinée avec repas de 8h30 à 14h
- garderie de 7h30 à 8h30

Les réservations s'effectuent au plus tard le lundi pour le mercredi suivant. Elles peuvent être annulées au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant. Le programme des activités est renouvelé à chaque période et peut être consulté sur le portail jeunesse de la Ville de Limoges : [limoges.fr](http://limoges.fr) - rubrique « mes démarches ».

Les demandes de réservation peuvent être formulées depuis ce même portail ou directement auprès des directeurs des accueils de loisirs en complétant un calendrier de réservation.



Depuis 2018, ces accueils de loisirs ont reçu le label Plan mercredi délivré par le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports. Le label a été renouvelé pour 3 ans, en septembre 2021.

Cette labellisation vient reconnaître l'intérêt et les moyens que la Ville accorde à l'organisation de ces accueils de loisirs, favorisant ainsi la découverte et les apprentissages en collectivité des enfants et des jeunes âgés de 3 à 12 ans.



# Le mercredi

## Accueils de loisirs

| Accueil de loisirs | Adresse                                                                   | Contact               |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Jean-Montalat      | 9 rue Jean-Montalat<br>87280 Limoges                                      | Tél. : 06 17 53 91 44 |
| Landouge           | 212 rue du Mas-Loge<br>87100 Limoges                                      | Tél. : 07 60 01 15 89 |
| Beaublanc          | 103 avenue Montjovis<br>87100 Limoges                                     | Tél. : 06 17 56 05 95 |
| Léon-Berland       | 3 et 5 place du 63 <sup>e</sup> Régiment<br>d'Infanterie<br>87100 Limoges | Tél. : 06 17 53 96 99 |
| Léon-Blum          | 6 rue Charles-Bach<br>87000 Limoges                                       | Tél. : 06 99 16 87 60 |
| Jules-Ferry        | 15 rue Jules-Ferry<br>87100 Limoges                                       | Tél. : 06 18 03 72 50 |

Les accueils de loisirs sont des lieux de socialisation, d'échange, de partage et de renfort des apprentissages.

La vie en collectivité y est expérimentée d'une autre façon qu'à l'école. Les enfants prennent part à des projets d'activités et de découverte en donnant leur avis.

Véritable respiration dans la semaine de l'enfant, le mercredi est organisé pour respecter un rythme hebdomadaire adapté à la détente et aux loisirs.



# Les tarifs 2023-2024

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et varient en fonction de la valeur du quotient familial (QF) arrêtée par la Caisse d'allocations familiales au moment de l'inscription.

## DISPOSITIONS TARIFAIRES COMMUNES

Lorsque l'enfant réside en dehors de la commune de Limoges, le tarif est majoré de 25 %. Les fréquentations de la restauration, des garderies, des accueils de loisirs du mercredi et des vacances, sont soumises à réservation. Toute réservation de repas, de garderie, d'accueil de loisirs donne lieu à facturation. En cas d'absence de réservation, la majoration est de 50 %.

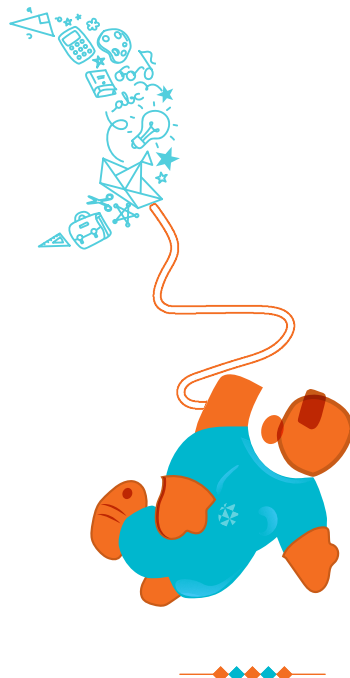
## RESTAURATION

Les familles peuvent réserver les repas ou les annuler sur internet le jour-même du repas jusqu'à 9h. Tout repas réservé et non annulé est facturé.

| QF en euros    | Tarifs |
|----------------|--------|
| Moins de 350   | 1,00 € |
| De 350 à 399   | 1,70 € |
| De 400 à 449   | 2,20 € |
| De 450 à 549   | 2,80 € |
| De 550 à 749   | 3,30 € |
| De 750 à 949   | 3,90 € |
| De 950 à 1 199 | 4,40 € |
| Plus de 1 199  | 5,00 € |

## GARDERIE MATIN, MIDI OU SOIR

| QF en euros  | Tarifs |
|--------------|--------|
| Moins de 401 | 0,40 € |
| De 401 à 549 | 0,60 € |
| De 550 à 769 | 0,95 € |
| Plus de 769  | 1,35 € |



# Les tarifs 2023-2024

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Les enfants sont accueillis sur réservation à partir de l'espace personnel du portail jeunesse ou directement auprès des directeurs des accueils de loisirs en fonction des places disponibles.

Un service de garderie payant est proposé par la Ville de 7h30 à 8h30

| QF en euros    | Journée avec repas | Demi-journée sans repas | Matinée avec repas |
|----------------|--------------------|-------------------------|--------------------|
| Moins de 401   | 11,00 €            | 6,00 €                  | 7,00 €             |
| De 401 à 725   | 12,50 €            | 7,00 €                  | 9,00 €             |
| De 726 à 1 199 | 15,00 €            | 8,00 €                  | 11,00 €            |
| Plus de 1 199  | 18,00 €            | 9,00 €                  | 13,00 €            |

Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sous forme d'un passeport CAF. Son montant pour 2023 est de 6 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 5,60 € pour un QF inférieur ou égal à 726. Pour une demi-journée, ces montants sont respectivement de 3 € et de 2,80 €.

Les tarifs sont majorés de 25 % pour les familles non domiciliées à Limoges (sauf restauration adulte, IME ou autres organismes d'accompagnement spécifique d'enfants).

Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation, excepté pour les temps du soir.

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliqué.



# Les vacances scolaires

## Accueils de loisirs

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-11 ANS Horaires : 8h30-18h15 (garderie 7h30-8h30)

Les enfants sont accueillis à la journée, après inscription et réservation, dans l'un des 3 accueils de loisirs. L'accueil des enfants le matin et leur départ le soir peuvent se faire directement sur site ou sur le point d'accueil rattaché (sauf pour Beaublanc) :

- ALSH Beaublanc
- ALSH Landouge ou point d'accueil à Jules-Ferry
- ALSH Blum ou point d'accueil à Léon-Berland.

Pendant les vacances de Noël, seul l'ALSH de Beaublanc est ouvert (sans transport).

| QF en euros    | Tarifs journée avec repas |
|----------------|---------------------------|
| Moins de 401   | 11 €                      |
| De 401 à 725   | 12,50 €                   |
| De 726 à 1 199 | 15 €                      |
| Plus de 1 199  | 18 €                      |

Tarif transport entre le point d'accueil et l'ALSH, l'aller/retour : 1,50 €



### Pourquoi un accueil à la journée pendant les vacances ?

Dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEdT), le service extrascolaire met en place des actions visant au respect des rythmes des enfants et favorisant des repères humains, temporels et spatiaux. Les équipes d'animation proposent des activités adaptées à l'âge des enfants. L'accueil à la journée privilégie le respect de leur rythme de vie et favorise la découverte par le sport, la culture, les sorties, dans une ambiance de vacances, joyeuse et conviviale. Tout au long de l'année, des projets de découverte de l'environnement, scientifique, culturel, sportif et multimédia se succèdent contribuant ainsi à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants. Des thématiques viennent émailler l'offre de loisirs pour allier pédagogie et imaginaire.

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliqué.



# Les vacances scolaires

## Accueils de loisirs et séjours

### CLUB ADOS 11-17 ANS

Horaires : 8h30-18h

L'accueil pour les 12/17 ans est proposé à la journée ou à la ½ journée sans repas. Le Club ados est un lieu de rencontres, d'échanges, de détente et de loisirs variés. C'est aussi un espace dans lequel les jeunes découvrent des activités de loisirs, créent et réalisent des projets, le tout dans une démarche collective et citoyenne. Il offre l'opportunité d'avoir un accompagnement pour la construction de projets avec l'aide des animateurs. Les activités et les projets sont préparés en concertation avec les jeunes lors des vacances qui précèdent.

Le programme détaillé est téléchargeable sur le portail jeunesse. Des soirées à thème peuvent être organisées, à l'initiative des jeunes du club ados et sous le contrôle de l'équipe d'animation.

| QF en euros    | Tarifs journée avec repas | Tarifs demi-journée sans repas |
|----------------|---------------------------|--------------------------------|
| Moins de 401   | 11 €                      | 6,00 €                         |
| De 401 à 726   | 12,50 €                   | 7,00 €                         |
| De 726 à 1 199 | 15 €                      | 8,00 €                         |
| Plus de 1 199  | 18 €                      | 9,00 €                         |

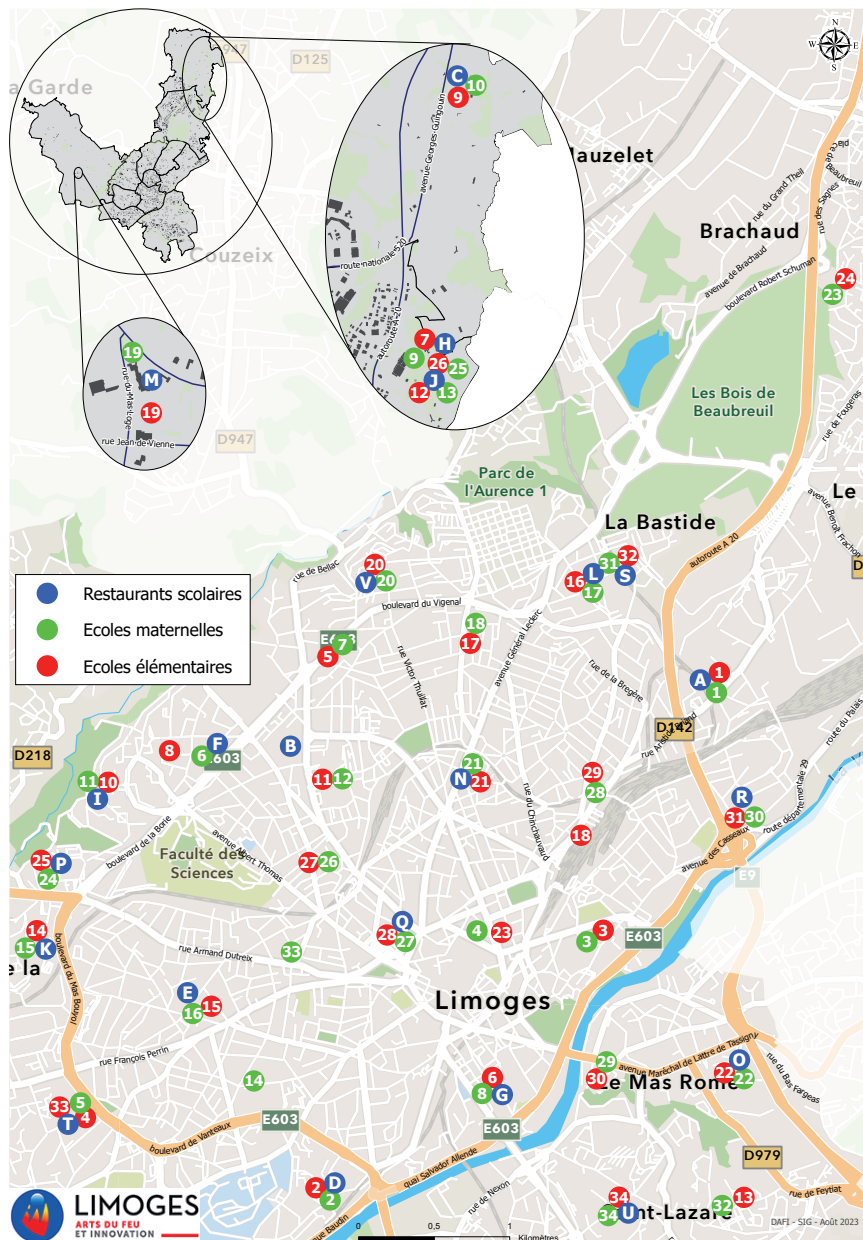
### SÉJOURS DE VACANCES AVEC NUITÉES

| QF en euros  | Séjours d'HIVER au Lioran 7 jours 7 à 17 ans |
|--------------|----------------------------------------------|
| Moins de 401 | 40 € par jour                                |
| De 401 à 726 | 42,50 € par jour                             |
| Plus de 726  | 45 € par jour                                |

Pour les séjours avec nuitées, une aide est attribuée par la CAF, de 14 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 11 € pour un QF inférieur ou égal à 726.



# Le plan des écoles



# Restaurants scolaires

- |                                                        |                                                        |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>A</b> ARISTIDE-BESLAIS<br>207 rue Aristide-Briand   | <b>L</b> LA BASTIDE<br>34 rue Degas                    |
| <b>B</b> BEAUBLANC<br>103 avenue Montjovis             | <b>M</b> LANDOUGE<br>214 rue du Mas-Loge               |
| <b>C</b> BEAUNE-LES-MINES<br>rue Clos-de-la-Béchade    | <b>N</b> LÉON-BERLAND<br>4 place du 63 <sup>e</sup> RI |
| <b>D</b> BELLEVUE<br>1 allée Rossini                   | <b>O</b> LÉON-BLUM<br>2 rue Charles-Bach               |
| <b>E</b> CLOS-AUGIER<br>60 rue du Clos-Augier          | <b>P</b> MARCEL-MADOUMIER<br>26 rue Marcel-Masdoumier  |
| <b>F</b> CORGNAC<br>27 rue Eusèbe-Bombal               | <b>Q</b> MONTMAILLER<br>15 rue Pierre-Leroux           |
| <b>G</b> ÉDOUARD-HERRIOT<br>6 rue Édouard-Cholet       | <b>R</b> RAOUL-DAUTRY<br>2 allée Fromentin             |
| <b>H</b> GÉRARD-PHILIPPE<br>15 bis allée Marcel-Proust | <b>S</b> RENÉ-BLANCHOT<br>3 b allée Édouard-Manet      |
| <b>I</b> JEAN-LE-BAIL<br>31 rue Jean-Le-Bail           | <b>T</b> ROUSSILLON<br>14 rue du Roussillon            |
| <b>J</b> JEAN-MONTALAT<br>7 rue Jean-Montalat          | <b>U</b> VICTOR-HUGO<br>19 rue Domnolet-Lafarge        |
| <b>K</b> JOLIOT-CURIE<br>16 rue Joliot-Curie           | <b>V</b> VIGENAL<br>30 boulevard des Lilas             |



# Écoles maternelles

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

## ARISTIDE-BESLAIS 1

207 rue Aristide-Briand - 87100  
Tél. 05 55 37 30 59  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Aristide-Beslais A

## BELLEVUE 2

36 rue Charles-Legendre - 87000  
Tél. 05 55 32 16 45  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Bellevue D

## BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000  
Tél. 05 55 32 14 71  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Léon-Blum O

## JC-DE-CASTELBAJAC (CARNOT) 4

12 boulevard Carnot - 87000  
Tél. 05 55 79 43 71  
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45  
Bellevue D

## CONDORCET 5

4 avenue du Roussillon - 87000  
Tél. 05 55 05 98 78  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Roussillon T

## CORGNAC 6

27 rue Eusèbe-Bombal - 87100  
Tél. 05 55 79 44 24  
8h30 - 11h40 / 13h45 - 16h45  
Cognac F

## DESCARTES 7

83 boulevard du Vignal - 87100  
Tél. 05 55 79 58 09  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Vignal V

## ÉDOUARD-HERRIOT 8

6 rue Édouard-Herriot - 87000  
Tél. 05 55 32 14 59  
8h30 - 11h45 / 13h35 - 16h35  
Édouard-Herriot G

## GÉRARD-PHILIPPE 9

11 allée Marcel-Proust - 87280  
Tél. 05 55 35 44 59  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Gérard-Philippe H

## JACQUES-BREL 10

31 avenue de Beaune - 87280  
Tél. 05 55 36 78 66  
8h45 - 11h45 / 13h30 - 16h30  
Beaune-les-Mines C

## JEAN-LE-BAIL 11

1bis rue du Maréchal-Foch - 87100  
Tél. 05 55 05 02 67  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Jean-Le-Bail I

## JEAN-MACÉ 12

14 rue de New-York - 87100  
Tél. 05 55 79 37 64  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Cognac F

## JEAN-MONTALAT 13

11 allée Fabre-d'Églantine - 87280  
Tél. 05 55 35 40 57  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Jean-Montalat J

## JOLIOT-CURIE 15

48 rue Maréchal-Juin - 87100  
Tél. 05 55 05 01 73  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Joliot-Curie K

## JULES-FERRY 16

18 rue du Puy-Las-Rodas - 87100  
Tél. 05 55 05 01 29  
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45  
Clos-Augier E

## LA BASTIDE 17

34 rue Degas - 87100  
Tél. 05 55 37 10 62  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
La Bastide L

## LA BRÉGÈRE 18

41 rue Ambroise-Paré - 87100  
Tél. 05 55 37 09 71  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Vignal V

## LANDOUGE 19

216 rue du Mas-Loge - 87100  
Tél. 05 55 01 60 43  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Landouge M

## LE VIGNAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100  
Tél. 05 55 37 36 66  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Vignal U

## LÉON-BERLAND 21

5 place du 63<sup>e</sup> R.I. - 87100  
Tél. 05 55 79 43 39  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Léon-Berland N

## LÉON-BLUM 22

6 rue Charles-Bach - 87000  
Tél. 05 55 06 07 16  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Léon-Blum O

## LES HOMÉRIDES 23

10 rue Homère - 87280  
Tél. 05 55 35 44 38  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Jean-Montalat J

## MARCEL-MADOUMIER 24

28 rue M.-Madoumier - 87100  
Tél. 05 55 05 01 81  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Marcel-Madoumier P

# Écoles maternelles

## MARCEL-PROUST 25

94 rue Rhin-et-Danube - 87280  
Tél. 05 55 35 44 27  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Gérard-Philippe H

## MONTJOVIS 26

21 rue de l'Ermitage - 87100  
Tél. 05 55 79 43 74  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Cognac F

## MONTMAILLER 27

8 rue des Anglais - 87000  
Tél. 05 55 79 44 06  
8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45  
Montmailler Q

## ODETTE-COUTY 28

34 rue du Grand-Treuil - 87000  
Tél. 05 55 79 43 67  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Beaublanc B

## PONT-NEUF 29

10 rue des Carriers - 87000  
Tél. 05 55 06 07 52  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Léon-Blum O

## RAOUL-DAUTRY 30

2 allée Fromentin - 87000  
Tél. 05 55 32 14 41  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Raoul-Dautry R

## RENÉ-BLANCHOT 31

24 rue Pissarro - 87100  
Tél. 05 55 37 25 76  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
René-Blanchot S

## SAINT-LAZARE 32

39 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000  
Tél. 05 55 30 42 37  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Victor-Hugo T

## VICTOR-CHABOT 33

11 rue Lavoisier - 87000  
Tél. 05 55 32 18 94  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Joliot-Curie K

## VICTOR-HUGO 34

21 rue Domnolet-Lafarge - 87000  
Tél. 05 55 06 08 36  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Victor-Hugo T



# Écoles élémentaires

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

## ARISTIDE-BESLAIS 1

209 rue Aristide-Briand - 87100  
Tél. 05 55 37 05 94  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Aristide-Beslais A

## BELLEVUE 2

5 rue Wagner - 87000  
Tél. 05 55 32 18 08  
8h30 - 11h30 / 13h50 - 16h35  
Bellevue D

## BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000  
Tél. 05 55 32 14 84  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Léon-Blum O

## CONDORCET 4

8 avenue du Roussillon - 87000  
Tél. 05 55 50 96 02  
8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35  
Roussillon T

## DESCARTES 5

83 boulevard du Vigénal - 87100  
Tél. 05 55 79 58 09  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Jean-le-Bail I

## ÉDOUARD-HERRIOT 6

4 rue de l'Hôpital - 87000  
Tél. 05 55 32 14 18  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Édouard-Herriot G

## GÉRARD-PHILIPPE 7

17 allée Marcel-Proust - 87280  
Tél. 05 55 35 44 63  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Gérard-Philippe H

## HENRI-AIGUEPERSE 8

23 rue Olivier-de-Serres - 87100  
Tél. 05 55 79 44 31  
8h45 - 12h00 / 14h00 - 16h45  
Cognac F

## JACQUES-BREL 9

29 avenue de Beaune - 87280  
Tél. 05 55 36 80 52  
8h45 - 11h45 / 13h30 - 16h30  
Beaune-les-Mines C

## JEAN-LE-BAIL 10

25 avenue du Pt V.-Auriol - 87100  
Tél. 05 55 05 02 70  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Jean-Le-Bail I

## JEAN-MACÉ 11

8 rue de New-York - 87100  
Tél. 05 55 79 14 39  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Beaublanc B

## JEAN-MONTALAT 12

9 rue Jean-Montalat - 87280  
Tél. 05 55 35 38 61  
8h30 - 11h25 / 13h25 - 16h30  
Jean-Montalat J

## JEAN-ZAY 13

53 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000  
Tél. 05 55 06 14 96  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Victor-Hugo U

## JOLIOT-CURIE 14

54 rue du Maréchal-Juin - 87100  
Tél. 05 55 05 01 79  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Joliot-Curie K

## JULES-FERRY 15

15 rue du Puy-Las-Rodas - 87100  
Tél. 05 55 05 01 32  
8h30 - 11h55 / 14h10 - 16h45  
Clos-Augier et Roussillon E T

## LA BASTIDE 16

34 rue Degas - 87100  
Tél. 05 55 37 10 06  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
La Bastide L

## LA BRÉGÈRE 17

110 avenue de Louyat - 87100  
Tél. 05 55 37 34 47  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Vigénal V

## LANDOUGE 19

212 rue du Mas-Loge - 87100  
Tél. 05 55 05 02 75  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Landouge M

## LE VIGÉNAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100  
Tél. 05 55 37 13 54  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Vigénal V

## LÉON-BERLAND 21

3 place du 63° R.I. - 87100  
Tél. 05 55 77 58 24  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Léon-Berland N

## LÉON-BLUM 22

11 avenue Léon-Blum - 87000  
Tél. 05 55 06 08 44  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Léon-Blum O

## LES FEUILLANTS 23

16 rue des Feuillants - 87000  
Tél. 05 55 79 43 63  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
J.-Montalat et L.Berland J N

## LES HOMÉRIDES 24

6 rue Homère - 87280  
Tél. 05 55 35 41 06  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Jean-Montalat J

## MARCEL-MADOUMIER 25

26 rue Marcel-Madoumier - 87100  
Tél. 05 55 05 00 96  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Marcel-Madoumier Q

## MARCEL-PROUST 26

54 avenue de Beaubreuil - 87280  
Tél. 05 55 35 44 06  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Gérard-Philippe H

## MONTJOVIS 27

48 avenue des Ruchoux - 87100  
Tél. 05 55 79 43 89  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Jean-le-Bail I

## MONTMAILLER 28

10 rue des Anglais - 87000  
Tél. 05 55 79 44 15  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Montmailler Q

## ODETTE-COUTY 29

36 rue du Grand-Treuil - 87100  
Tél. 05 55 79 44 14  
8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45  
Gérard-Philippe H

## PONT-NEUF 30

12 rue des Carriers - 87000  
Tél. 05 55 06 08 32  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
Léon-Blum O

## RAOUL-DAUTRY 31

2 allée Fromentin - 87000  
Tél. 05 55 32 14 41  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Raoul-Dautry R

## RENÉ-BLANCHOT 32

32 rue Pissarro - 87000  
Tél. 05 55 37 26 30  
8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45  
La Bastide L

## ROUSSILLON 33

28 avenue du Roussillon - 87000  
Tél. 05 55 05 01 92  
8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35  
Roussillon T

## VICTOR-HUGO 34

15 rue Domnolet-Lafarge - 87000  
Tél. 05 55 06 08 37  
8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35  
Victor-Hugo U



# Les accueils de loisirs

*des centres sociaux municipaux*

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA BASTIDE

Il accueille les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'inscription est obligatoire et s'effectue 3 semaines avant le début de la période. Elle peut être annulée dans un délai de 7 jours avant le début de l'activité. Un service de restauration est proposé. La réservation de la restauration se fait au moment de l'inscription aux activités. Elle est obligatoire.

Pour tout renseignement :  
tél. 05 55 37 56 43

## L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUBREUIL

Il accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans. Avant toute inscription aux activités proposées, il convient de souscrire une adhésion au centre social de Beaubreuil. Il est ouvert tous les jours de 16h à 18h30, le mercredi de 13h30 à 18h30 et pendant

toutes les vacances scolaires de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.

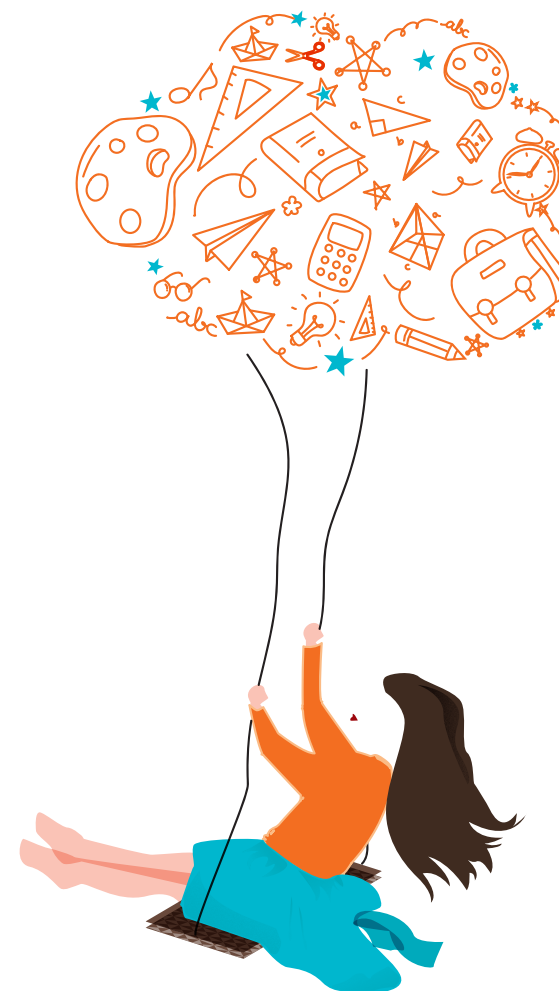
Il propose des activités sportives, culturelles, manuelles, autour du numérique...  
Des projets de séjours sont préparés collectivement et des idées de loisirs ou d'activités sont concrétisées en groupe.

Pour tout renseignement :  
tél. 05 55 45 64 84

## LES TARIFS 2023-2024

Ils varient de 1,40 € à 7,80 € par journée en fonction du quotient familial et après déduction du passeport CAF pour les familles bénéficiaires et de 0,70 € à 3,90 € par demi-journée.

Le prix du repas varie de 1 € à 3 € selon le quotient familial.



## La fenêtre s'ouvre sur...



# La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

## LA BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA (BFM) ET SON RÉSEAU

La Bfm et ses 5 bibliothèques de quartiers (Landouge, l'Aurence, le Vigenal, la Bastide, Beaubreuil) proposent plusieurs actions à destination des écoles élémentaires :

- le prêt de documents en prêts collectifs (40 documents par classe ou 140 documents pour une BCD) ;

- le prêt de lecture groupée (1 même titre pour chaque enfant d'une classe) ;

- les accueils de classe dans les Bfm (visite autonome ou découverte, accueils thématiques ou en lien avec ses expositions).

Pour 2023-2024, deux thèmes seront privilégiés, parmi d'autres propositions : l'architecture (au centre-ville, l'exposition *Archi vu d'ici*, déclinée sur les Bfm de Beaubreuil et Aurence sur le thème des cabanes) et les JO 2024.

Parallèlement, chaque bibliothèque développe une programmation culturelle et des activités destinées aux enfants pendant leur temps de loisirs.

bfm.limoges.fr

Bfm l'Aurence - 29 rue Marcel-Vardelle  
05 55 05 02 85

Bfm Beaubreuil - place de Beaubreuil  
05 55 35 00 60

Bfm La Bastide - 45 rue Georges-Braque  
05 55 45 85 20

Bfm Landouge - rue Jacques-Brel  
05 55 45 85 16

Bfm Le Vigenal - rue du Docteur-Jacquet  
05 55 45 85 15

## LIRE À LIMOGES LE SALON DU LIVRE

Les enseignants des établissements scolaires de Limoges ont la possibilité d'inscrire leurs classes aux actions jeunesse *Lire à Limoges* pour faire partie des jurys des prix littéraires du Salon - Prix Coup de Cœur Jeunesse (CM2-6<sup>e</sup>) et Prix Izzo

(lycées), recevoir des auteurs en classe ou encore participer à des master-classes littéraires ou philosophiques (ouvertes à toute l'académie).

Le Salon compte près de 30 auteurs jeunesse prêts à accueillir leurs lecteurs sur les stands de dédicaces et partager avec eux des ateliers, activités tout au long du week-end.  
lire.limoges.fr

## LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX DE LIMOGES

Une offre d'ateliers annuels et de stages vacances est proposée aux enfants désireux de découvrir la pratique d'un art ou d'un loisir culturel.

En fin d'année des spectacles et des expositions permettent aux familles de voir le travail réalisé par les enfants pendant l'année.  
<https://centresculturels.limoges.fr>

Centre culturel Jean-Gagnant  
7 avenue Jean-Gagnant - 05 55 45 94 00

Centre culturel Jean-Le-Bail  
9 rue Jean-Le-Bail - 05 55 45 61 68

Centre culturel Jean-Macé  
16 rue de New-York - 05 55 45 61 67

## LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Au conservatoire de Limoges, 3 spécialités sont enseignées : la musique (dont la voix) – la danse – le théâtre. Elles sont ouvertes à tous dès 6 ans avec des séquences d'éveil qui permettent un premier pas vers une découverte du monde artistique.

Pour les enfants qui souhaitent approfondir la spécialité musique, des classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent l'apprentissage de la musique pendant le temps scolaire. Deux demi-journées hebdomadaires proposent aux élèves d'appréhender la vie musicale dès l'école élémentaire sans modification du programme général

# La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

d'enseignement. Les deux écoles primaires partenaires du Conservatoire de Limoges sont les écoles Jules-Ferry et Montmailler.

Les élèves de CM2 intéressés par la danse, débutants ou non, peuvent intégrer dès la 6<sup>e</sup>, les classes à horaires aménagés danse du collège Renoir (inscription auprès du collège dès le mois de février).

Deux musiciennes, enseignantes du conservatoire, interviennent au sein d'écoles maternelles et élémentaires de la ville, par cycle de 3 ans, selon les projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes. Des actions éducatives et artistiques permettent chaque année aux élèves de participer à des restitutions ouvertes aux familles et à tout public.

Le Conservatoire propose la venue d'enseignants dans les écoles pour des temps de présentation des instruments.

9 rue Fitz-James, 87000 Limoges  
05 55 45 95 50

[conservatoire.limoges.fr](http://conservatoire.limoges.fr)

## L'OPÉRA

Venez en famille à l'Opéra ou à la Maison des arts et de la danse (anciennement le centre culturel Jean-Moulin - 76 avenue des Sagnes) ! Découvrez le spectacle vivant à travers des propositions variées, issues du répertoire : opéras, concerts symphoniques, récitals, spectacles chorégraphiques, rencontres, ... Une programmation diverse pour petits et grands !

Des parcours de pratique chorégraphique sont également possibles à la MAD, des débutants aux danseurs initiés (danse contemporaine, classique, urbaine et africaine).

[operallimoges.fr/agitateurlyrique](http://operallimoges.fr/agitateurlyrique)  
48 rue Jean-Jaurès - 05 55 45 95 95  
du mardi au samedi de 12h30 à 18h30

*Retrouvez toutes les programmations et informations pratiques des structures culturelles sur [limoges.fr](http://limoges.fr) - rubrique Dynamique, Culture et Patrimoine. Maison des arts et de la danse (MAD), Esplanade Jean-Moulin - 05 55 35 04 10 (du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30).*

*et suivez leurs actualités avec l'agenda culturel 2 mois à Limoges*

## VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Sur les périodes de vacances scolaires, des visites et des ateliers sont proposés par le service Ville d'art et d'histoire et l'Office de tourisme intercommunal pour découvrir et comprendre l'architecture et l'histoire de Limoges. Ludiques et interactives, les animations s'adressent aux enfants de 4 à 14 ans sous la forme de jeux de pistes, d'ateliers créatifs ou de visites surprenantes et décalées !  
Office de Tourisme intercommunal  
12 boulevard de Fleurus - 05 55 34 46 87  
Destination Limoges - Osez l'expérience  
[destination-limoges.com](http://destination-limoges.com)

## LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

Des animations sont proposées tout au long de l'année pour le jeune public. L'application "Résistance en poche" propose aux 8-13 ans une visite interactive, le jeune visiteur peut ainsi découvrir de façon ludique les faits historiques et les valeurs véhiculées par ce musée du XX<sup>e</sup> siècle.

7 rue Neuve-Saint-Étienne - 05 55 45 84 44

## LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Toute l'année des balades découvertes, des visites thématiques et activités familiales sont proposées au fil des expositions temporaires et permanentes, l'occasion, avec ou sans guide, de venir apprécier les collections : Émaux, Beaux-Arts, Antiquités Égyptiennes et Histoire de Limoges.  
1 place de l'Évêché - 05 55 45 98 10

Site commun aux deux musées :  
[musees.limoges.fr](http://musees.limoges.fr)

# La fenêtre s'ouvre sur...

## Les sports

### MERCREDIS SPORTIFS

- 2 Journées portes ouvertes les mercredis 13 et 20 septembre
- Initiation à une activité sportive tous les mercredis en période scolaire du mercredi 27 septembre 2023 au mercredi 29 mai 2024 (26 séances)

L'initiation à la pratique sportive est un axe fort de la politique sportive municipale. C'est dans ce sens que la Ville met en place le dispositif *Mercredis Sportifs* qui permet aux jeunes de 5 à 11 ans de découvrir et de s'initier tous les mercredis en période scolaire à une activité physique et sportive.

L'objectif affiché n'est pas la spécialisation ou la performance, mais de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une

discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu sportif associatif.

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Une quinzaine de disciplines est proposée : VTT, tennis, roller, basketball, football, escalade, golf, multisports, tir à l'arc...).

**Nouveauté** : l'apprentissage de la natation pour les enfants nés de 2014 à 2017.

À l'issue des portes ouvertes un forfait annuel en fonction du QF pour une activité de septembre à mai (environ 26 séances) est mis en place.

| Tarif 1<br>QF de -600 | Tarif 2<br>QF de 601 à 1 200 | Tarif 3<br>QF de 1 201 à 1 800 | Tarif 4<br>QF de + 1 800 | Tarif 5<br>Famille résidant<br>hors limoges |
|-----------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|
| 15 €                  | 23 €                         | 34 €                           | 50 €                     | 75 €                                        |

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignement : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : à partir du 21 septembre 2023 sur [limoges.fr](http://limoges.fr) et sur rendez-vous à partir du 11 septembre 2023.

# La fenêtre s'ouvre sur...

## Les sports

### SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES

1 semaine à chaque petites vacances (sauf à Noël) et toutes les semaines des vacances d'été

L'opération *Sportez-vous-bien à Limoges* a pour but de proposer un programme d'activités sportives durant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps et été) afin de permettre aux jeunes Limougeauds de 6 à 16 ans de pratiquer un sport, découvrir de nouvelles activités sportives et les fondamentaux d'une discipline dans un cadre convivial et ludique.

Par cette opération, la Ville de Limoges

favorise la passerelle entre le jeune et le mouvement associatif.

De nombreuses disciplines sportives sont proposées en formule stages d'une semaine (matin ou après-midi) en fonction des âges (6-9 ans, 9-12 ans et 12-16 ans) : foot, basket, roller, escalade, canoë-kayak, stand up paddle, VTT, équitation, ski nautique, plongée, patinage, tennis, athlétisme...

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Forfait pour un stage de 5 séances :

| Tarif 1<br>QF de -600 | Tarif 2<br>QF de 600 à 1 200 | Tarif 3<br>QF de 1 200 à 1 800 | Tarif 4<br>QF de + 1 800 | Tarif 5<br>Famille résidant<br>hors limoges |
|-----------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|
| 6 €                   | 9 €                          | 12 €                           | 17 €                     | 35 €                                        |

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne avec tarification au quotient familial (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignement : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : [limoges.fr](http://limoges.fr)

**Sportez-vous bien Toussaint 2023 - du 30 octobre au 3 novembre (sauf le 1<sup>er</sup> novembre) -**  
inscription mardi 17 octobre

**Sportez-vous bien Hiver 2024 - du 26 février au 1<sup>er</sup> mars -** inscription mardi 13 février

**Sportez-vous bien Pâques 2024 - du 22 au 26 avril -** inscription mardi 9 avril

**Sportez-vous bien Été 2024 - du 8 juillet au 30 août -** inscription mardi 25 juin



# La fenêtre s'ouvre sur...

## La citoyenneté

### LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

La Ville a mis en place, en novembre 2016, pour la première fois à Limoges, un conseil municipal des enfants (CME). Le nouveau conseil, élu en novembre 2020, est composé de 66 enfants, 33 filles et 33 garçons. Répartis en 4 commissions thématiques, les jeunes élus proposent et mettent en place des projets pour améliorer le quotidien de leurs camarades et favoriser le bien-vivre ensemble. Ainsi, ils participent activement à la vie de leur ville. Parmi les actions portées par les jeunes élus, au cours des mandats précédents, on peut citer la mise en place de la journée sans voiture dans le centre-ville de Limoges, la conception du jeu « gaspille moins » sur la bonne gestion des dates limites de consommation, la rédaction d'un guide sur le bien-vivre à l'école, la réalisation de pastilles vidéo sur les valeurs du sport en partenariat avec le comité départemental Olympique et sportif de la Haute-Vienne 87, la création d'un clip vidéo sur la solidarité avec la remise de clé USB aux associations d'aide à la solidarité des enfants, l'installation de sites pour faire classes dehors dans les espaces verts de la ville, l'enregistrement d'émissions de radio sur le thème de la prise de parole en partenariat avec France Bleu Limousin...

Les jeunes actuellement élus ont travaillé sur les thématiques suivantes : l'organisation d'une journée festive pour les enfants, la proposition de végétalisation des façades des écoles de Limoges, la création d'un escape game sur le cyberharcèlement et la mise en place d'actions pour la promotion du sport auprès des jeunes.

Les prochaines élections se dérouleront en novembre 2024, les élèves de CM1 et CM2

domiciliés et scolarisés à Limoges dans les écoles publiques et privées pourront candidater. Pour tout renseignement : Conseil municipal des enfants  
Tél. 05 55 45 62 93 ou 05 55 45 63 06  
limoges.fr rubrique Citoyenne/Le conseil municipal des enfants  
<https://www.limoges.fr/pratique/le-conseil-municipal-des-enfants>

### LIMOGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Limoges, a été honorée pour la seconde fois en 2021, du titre « Ville amie des enfants » remis par l'Unicef. Ce titre reconnaît son engagement pour défendre et promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes. Limoges participe aux actions nationales de l'Unicef notamment la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre et la journée Uniday le dernier mercredi de mai. En cohérence avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Ville de Limoges met en œuvre les 5 engagements des villes amies des enfants :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité ;
- proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire ;
- promouvoir et valoriser la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune ;
- nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

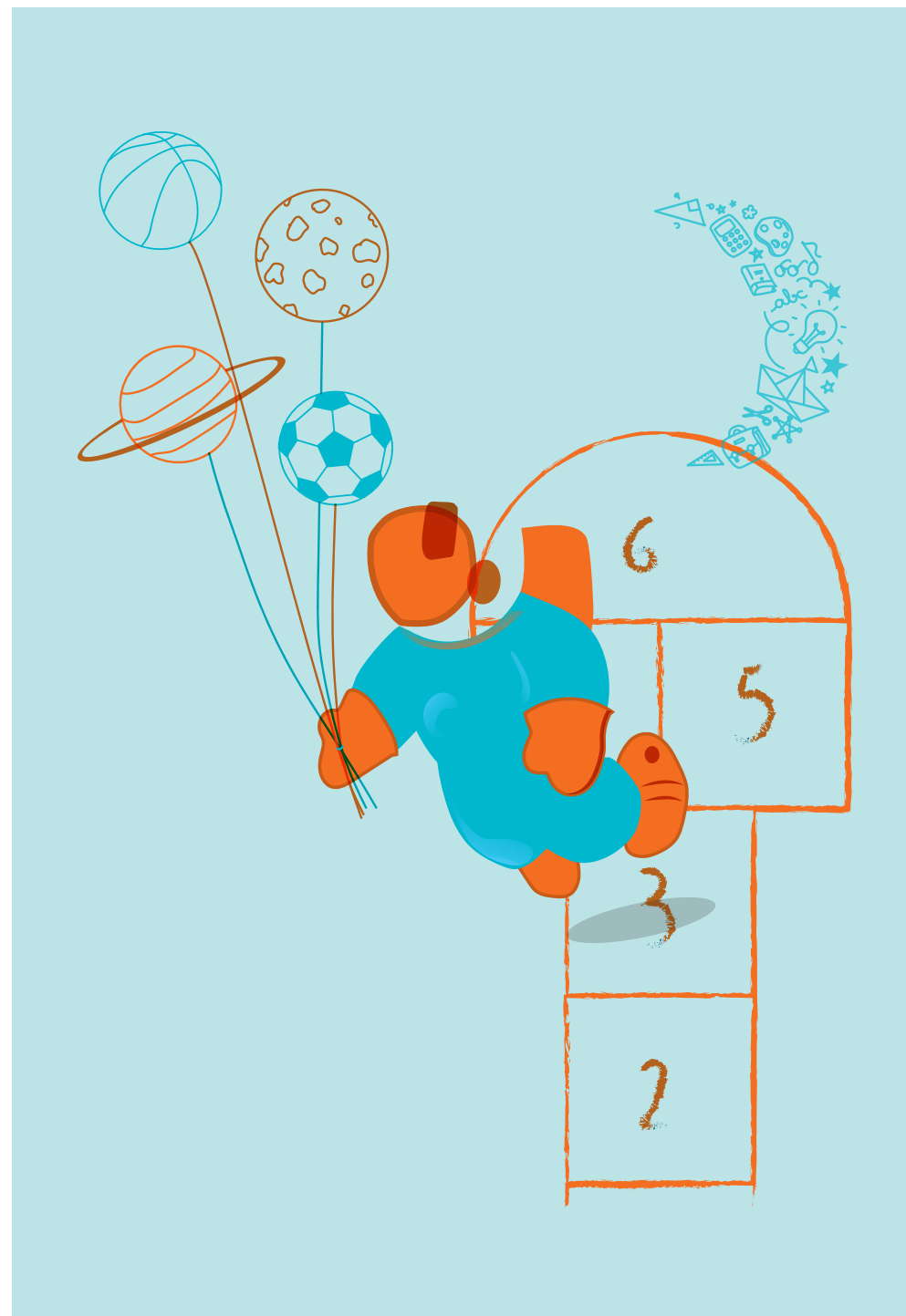
# Les contacts utiles

|                                                                                                       |                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Mairie de Limoges                                                                                     | 1 square Jacques-Chirac<br>05 55 45 60 00<br>site internet : limoges.fr |
| Police municipale                                                                                     | 64 rue Armand-Barbès<br>05 55 10 56 10                                  |
| Inspection académique                                                                                 | 13 rue François-Chénieux<br>05 55 11 40 40                              |
| Rectorat                                                                                              | 5 allée Alfred-Leroux<br>05 55 11 40 40                                 |
| Service départemental Jeunesse, engagement, sport (SDJES)                                             | 5 allée Alfred-Leroux<br>05 55 11 40 40                                 |
| Centre médico psycho-pédagogique                                                                      | 4 avenue Saint-Surin<br>05 55 77 32 39                                  |
| Agence Régionale de Santé                                                                             | 24 rue Donzelot<br>09 69 37 00 33                                       |
| CAF de la Haute-Vienne                                                                                | 25 rue Firmin-Delage<br>08 10 25 87 10                                  |
| Direction départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations | 2 allée Saint-Alexis<br>05 19 76 12 00                                  |
| CPAM de la Haute-Vienne                                                                               | 22 avenue Jean-Gagnant<br>36 46                                         |

# Référents périscolaires

*par secteur*

| Sous la coordination de<br>Fabian GOUHIER<br>07 63 43 94 68 | Sous la coordination de<br>Pierre LONGUECHAUX<br>06 69 66 72 84 | Sous la coordination de<br>Claudie LARISSE<br>06 14 52 74 30 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| ARISTIDE-BESLAIS<br>06 69 07 72 87                          | AIGUEPERSE-CORGNAC<br>06 69 07 70 88                            | CARNOT/FEUILLANTS<br>06 69 07 66 75                          |
| BÉNÉDICTINS<br>06 69 07 72 96                               | JEAN-LE-BAIL<br>06 98 81 96 44                                  | BELLEVUE<br>06 69 07 72 25                                   |
| CONDORCET-ROUSSILLON<br>06 69 07 68 72                      | JEAN-MACÉ<br>06 69 07 92 31                                     | DESCARTES<br>06 69 07 56 39                                  |
| ÉDOUARD-HERRIOT<br>06 69 07 59 45                           | JEAN-ZAY / SAINT-LAZARE<br>06 69 07 82 74                       | GÉRARD-PHILIPPE<br>06 69 07 60 93                            |
| JACQUES-BREL<br>06 69 07 54 61                              | JOLIOT-CURIE<br>06 98 63 15 79                                  | LA BRÉGÈRE<br>06 69 07 67 63                                 |
| JULES-FERRY<br>06 98 89 16 68                               | LANDOUGE<br>06 69 66 75 90                                      | LÉON-BERLAND<br>06 69 65 98 55                               |
| LA BASTIDE<br>06 69 07 69 25                                | LÉON-BLUM<br>06 98 72 23 07                                     | LE VIGENAL<br>06 69 07 88 16                                 |
| MONTJOVIS<br>06 69 66 74 39                                 | MADOUMIER<br>07 63 44 00 50                                     | LES HOMÉRIDES<br>06 69 07 66 93                              |
| PONT-NEUF<br>06 69 07 82 34                                 | ODETTE-COUTY<br>06 69 07 57 00                                  | MARCEL-PROUST<br>06 69 07 95 81                              |
| RAOUL-DAUTRY<br>06 69 07 73 62                              | VICTOR-CHABOT<br>06 69 07 82 55                                 | MONTMAILLER<br>06 69 07 98 63                                |
| RENÉ-BLANCHOT<br>06 69 07 78 25                             | VICTOR-HUGO<br>06 69 07 86 48                                   | MONTALAT<br>06 99 58 35 30                                   |



# Le memento pratique de paiement

## COMMENT ? QUAND ? OÙ ? PAYER :

- Les garderies
- La restauration de vos enfants et le temps de midi
- Les accueils de loisirs et les séjours de vacances
- L'accueil de votre enfant en crèche collective et familiale.

## RENSEIGNEMENTS

Direction de la jeunesse  
5 rue Jean-Pierre-Timbaud  
87031 LIMOGES cedex

05 55 45 61 41

05 55 45 65 78

05 55 45 97 11 (crèches)

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h

## LES TARIFS

### GARDERIES

de 0,40 € à 1,35 €/heure

### RESTAURATION SCOLAIRE

de 1 € à 5 €/repas

### ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI\*

de **11 € à 18 €** la journée avec repas  
de **6 € à 9 €** la demi-journée sans repas  
de **7 € à 13 €** la matinée avec repas

### ACCUEIL DE LOISIRS

de **11 € à 18 €** la journée avec repas

### PENDANT LES VACANCES (3/12 ans)\*

Tarif transport entre le point d'accueil et l'ALSH, pendant les vacances, l'aller/retour : 1,50 €

*\* Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50% est appliquée.*

### CLUB ADOS PENDANT LES VACANCES (12/17 ans)

de **11 € à 18 €** la journée avec repas  
de **6 € à 9 €** la demi-journée sans repas

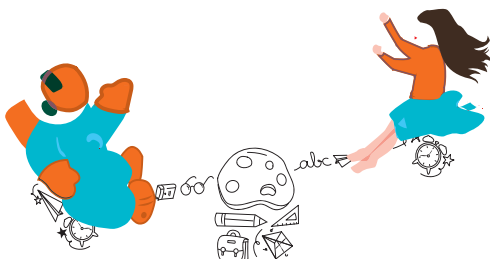
### SÉJOURS AVEC NUITÉES

hiver : de **40 € à 45 €/jour**

*Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (1 p. 42)*

### CRÈCHES

de 0,44 € à 3,56 €/heure à titre indicatif (4 p. 42)



## LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture en vous connectant à votre espace personnel dès sa mise en ligne et jusqu'à la date limite de paiement. [jeunesse.limoges.fr](http://jeunesse.limoges.fr)

### AVANT LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Les moyens de paiement acceptés sont :

- **Le prélèvement automatique (2 p. 42)**  
Votre compte est débité entre le 10 et le 15 de chaque mois : vous disposez de deux semaines entre la publication de la facture et le prélèvement pour la vérifier et si nécessaire la faire rectifier.
- **Le paiement sécurisé par internet par carte bancaire (3 p. 42)**  
Une solution de télépaiement sécurisé (dans mon tableau de bord : rubrique mes factures).
- **Par carte bancaire, chèques vacances, CESU, à la direction de la jeunesse sur rendez-vous :**  
[limoges.fr/Mes démarches/Famille et jeunesse/Réservez votre rendez-vous](http://limoges.fr/Mes%20d%C3%A9marches/Famille%20et%20jeunesse/R%C3%A9servez%20votre%20rendez-vous) en ligne.

- **Chèques vacances** : pour régler uniquement les séjours avec nuitées et accueils de loisirs sans hébergement.
- **CESU pour régler uniquement** : les garderies, les accueils de loisirs sans hébergement mercredis et vacances pour les enfants de moins de 6 ans, les crèches. Veuillez prendre RDV en ligne avant de vous présenter à la Direction de la jeunesse pour tout règlement.



▲ **E-CESU** : pour utiliser ce moyen de paiement, veuillez contacter préalablement la régie jeunesse au 05 55 45 65 78

### APRÈS LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Attendez de recevoir l'avis des sommes à payer du Trésor Public. Le règlement s'effectue alors auprès de la Trésorerie municipale de Limoges en utilisant parmi les moyens de paiement suivants, celui à votre convenance :

- **Le paiement sécurisé par internet**  
Si vous payez en ligne : dans « mon tableau de bord, rubrique « mes factures - TIPI VILLE DE LIMOGES ». Le numéro du titre figure sur l'avis des sommes à payer.
- **Le paiement de proximité chez votre buraliste. Un datamatrix, et la mention « payable chez un buraliste » doivent figurer sur l'avis.**
  - o Par carte bancaire
  - o En espèces
- **Le paiement par voie postale**  
Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le talon de paiement. Adresse postale : Centre d'encaissement des finances publiques de Lille - 59885 LILLE CEDEX 9

# Le memento pratique de paiement

## QUELQUES RÈGLES À RETENIR

- La facturation est mensuelle et mise en ligne entre le 20 et le 25 de chaque mois.
- Les repas, les garderies, les études et les accueils de loisirs doivent être préalablement réservés.
- Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation.
- **Toute réservation de repas, de garderie ou d'accueil de loisirs donne lieu à facturation.**
- Si l'enfant réside hors Limoges, une majoration de 25% est appliquée.
- Si l'enfant est récupéré en retard d'une garderie ou d'un accueil de loisir, une majoration de 4 € sera appliquée.
- Pour les réservations et annulations des activités, veuillez vous référer au règlement général des activités téléchargeable sur le portail jeunesse.



Pensez à :

- Créer un espace personnel afin de pouvoir accéder aux démarches en ligne et visualiser la facture.
- Vérifier que vous avez bien renseigné votre adresse mail dans votre espace personnel.
- Annuler si vous ne pouvez bénéficier du service pour ne pas être facturé.
- Communiquer votre numéro d'allocataire CAF pour bénéficier des tarifs réduits.
- Communiquer votre passeport CAF pour bénéficier des tarifs réduits en accueils de loisirs (6€/j si QF ≤ 400 et 5,60 €/j si QF ≤ 726) et séjours de vacances (14 €/j si QF ≤ 400 et 11€/j si QF ≤ 726).
- Signaler tout changement : état civil, situation familiale, adresse, coordonnées téléphoniques, mails sur le portail à l'onglet « À VOTRE ÉCOUTE ».



# Le memento pratique de paiement

## CALENDRIER DE FACTURATION

RESTAURATION • GARDERIE • ACCUEIL DE LOISIRS • CRÈCHES

| MOIS DE CONSOMMATION | MISE EN LIGNE DE LA FACTURE | PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE | DATE LIMITE DE PAIEMENT |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| JUILLET              | 23/08/2023                  | 11/09/2023              | 15/09/2023              |
| AOÛT                 | 22/09/2023                  | 10/10/2023              | 16/10/2023              |
| SEPTEMBRE            | 23/10/2023                  | 10/11/2023              | 15/11/2023              |
| OCTOBRE              | 22/11/2023                  | 11/12/2023              | 14/12/2023              |
| NOVEMBRE             | 21/12/2023                  | 10/01/2024              | 16/01/2024              |
| DÉCEMBRE             | 23/01/2024                  | 12/02/2024              | 15/02/2024              |
| JANVIER              | 22/02/2024                  | 11/03/2024              | 15/03/2024              |
| FÉVRIER              | 22/03/2024                  | 10/04/2024              | 16/04/2024              |
| MARS                 | 23/04/2024                  | 13/05/2024              | 15/05/2024              |
| AVRIL                | 23/05/2024                  | 10/06/2024              | 17/06/2024              |
| MAI                  | 24/06/2024                  | 10/07/2024              | 16/07/2024              |
| JUIN                 | 22/07/2024                  | 12/08/2024              | 16/08/2024              |
| JUILLET              | 23/08/2024                  | 11/09/2024              | 16/09/2024              |
| AOÛT                 | 23/09/2024                  | 10/10/2024              | 16/10/2024              |





# Le mémento pratique de paiement

## QUOTIENT FAMILIAL

1



- Il permet de déterminer le tarif qui vous est appliqué et de bénéficier de tarifs réduits.
- Vous n'êtes pas allocataire CAF, vous avez un seul enfant, relevez d'un régime particulier (MAS, SNCF...) ou ne remplissez pas les conditions d'attribution des allocations familiales : vous pouvez faire calculer votre quotient familial à la direction de la jeunesse, sur présentation d'un justificatif fiscal récent.
- Signalez à la direction de la jeunesse tout changement de situation familiale ou professionnelle survenu en cours d'année.

## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

2



- Le règlement financier avec contrat de prélèvement automatique, et le mandat de prélèvement SEPA, disponibles en téléchargement sur le portail [jeunesse.limoges.fr](http://jeunesse.limoges.fr) doivent être retournés dûment complétés et signés à la direction de la jeunesse accompagnés d'un RIB. À défaut de retour des documents signés et du RIB, le prélèvement ne peut pas être activé.

## PAIEMENT INTERNET

3



- Créez votre espace personnel [jeunesse.limoges.fr](http://jeunesse.limoges.fr)  
Vous pourrez ainsi visualiser vos factures, les payer en ligne et effectuer d'autres démarches.

## RESSOURCES

4



- Pour la facturation des crèches, les ressources entrant dans le calcul du tarif horaire sont constituées par l'ensemble des revenus imposables de l'année N-2, avant déductions et abattements fiscaux, telles qu'elles sont enregistrées par la CAF plus le nombre d'enfants à charge

Pour plus de détails, consultez le site de services en ligne [services.limoges.fr](http://services.limoges.fr) (rubrique jeunesse)



# Le calendrier scolaire

## VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du lundi 23 octobre 2023  
au vendredi 3 novembre 2023 inclus

## VACANCES DE NOËL

Du lundi 25 décembre 2023  
au vendredi 5 janvier 2024 inclus

## VACANCES D'HIVER

Du lundi 19 février 2024  
au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 inclus

## VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 15 avril 2024  
au vendredi 26 avril 2024 inclus

## VACANCES D'ÉTÉ

Le vendredi 5 juillet 2024 après la classe



Conception impression : Ville de Limoges - Direction de la communication | © Laurent Lagarde - Julien Dodinet



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne



Direction de la jeunesse

5 rue Jean-Pierre-Timbaud  
87031 Limoges cedex 1  
tél. 05 55 45 61 30  
limoges.fr

